

RAPPORT

SUR LA
PRATIQUE DE LA CHAMBRE DES COMMUNES
À L'ÉGARD DES

BILLS PRIVÉS;

AVEC DES
SUGGESTIONS SUR LA MANIÈRE DE DIRIGER À L'AVENIR LES
DÉLIBÉRATIONS SUR LES

MESURES PRIVÉES

DANS

L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU CANADA,

ET UN

APPENDICE CONTENANT

UN

PROJET D'ORDRES PERMANENS.

RÉDIGÉ PAR ORDRE DE L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE.



MONTRÉAL :

IMPRIMÉ PAR LOVELL ET GIBSON, RUE ST. NICOLAS.

1847.